



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et prairies en 2017 (PK GC 2017)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les sept ans

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires
- Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies (*PK GC 2017*).

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2014, ainsi qu'aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001, 1994. Ces enquêtes font partie du plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête *PK GC 2017* a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des grandes cultures ou exploitant des prairies. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement de l'exploitant dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie et à respecter un cahier des charges particulier concernant la parcelle enquêtée (précédents, culturaux, préparation du sol, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation).

L'unité de collecte est la parcelle culturale (environ 28 000). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. L'enquête porte sur 20 cultures : 12 déjà enquêtées en 2014 (blé dur, blé tendre, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave sucrière, pomme de terre, canne à sucre dans les DOM), 3 nouvelles cultures dont les surfaces cultivées sont en progression (lin, soja, féverole), et sur les prairies temporaires et les prairies permanentes qui n'avaient pas été

couvertes par l'enquête de 2014 sur les traitements phytosanitaires en grandes cultures. La prise en compte des cultures en mélange est à l'étude. Elle porterait le nombre de cultures enquêtées à 20.

La collecte aura lieu entre janvier 2018 et avril 2018. Elle sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole (SRISE), auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM lorsqu'ils sont concernés (hors Mayotte).

L'échantillon sera tiré dans le fichier de la PAC 2017. L'échantillon de l'enquête de 2014 avait également été tiré dans la PAC. Pour chacune des 17 espèces listées au point 11, un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de l'espèce considérée. Une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée.

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques phytosanitaires s'est déroulée de mi-décembre 2014 à mi-avril 2015. A l'issue de la collecte, 21 059 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. Seules 5 % des parcelles n'ont pu être enquêtées, soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête, soit suite à un refus de répondre.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (UNIFA, CITEPA, UIPP, GNIS...), a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête, et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête, se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.